

Compte rendu de la réunion en Conseil Municipal du 27/03/2019

Présents : Vincent CHANTREAU, Gisèle CHEVALLIER, Didier CHAPOULIE, Laurent MARTIN, Yves DELLAC, Ariane PEYRONIE, Jean-Charles MAZEYRAC, Jean-Claude FOURSAC, Marc MORAND, Jean-Louis CHAULIAGUET

Point 1 : Approbation du compte rendu du Conseil Municipal du 15/02/2019

Adopté à l'unanimité par le Conseil.

Point 2 : Grand Figeac : Maison de Santé

M. le Maire informe le Conseil Municipal que le Grand Figeac souhaite mutualiser le déficit de la maison de santé intercommunale.

Après avoir mutualisé des compétences, il faudrait maintenant mutualiser des déficits ! Il est proposé au vote du Conseil, la délibération suivante :

« Vu la délibération du Conseil Communautaire du Grand Figeac, en date du 31 janvier 2019, prise après avis de la commission locale d'évaluation des charges transférées,

Vu le courrier du Grand Figeac en date du 20 février 2019 demandant au Conseil Municipal de délibérer pour accepter de modifier le montant de l'allocation compensatrice afin d'y intégrer la quote-part revenant à Fons au titre de la mutualisation du déficit du centre intercommunal de santé intitulé, centre local de santé du Grand Figeac,

Vu la nécessité, fort à propos, que ce mécanisme ne puisse être mis en oeuvre qu'après le vote des délibérations concordantes de l'EPCI et des communes concernées,

Vu les montants déjà prélevés par le Grand Figeac sur le territoire communal soit au titre de l'attribution de compensation soit en fiscalisation directe sur la taxe foncière,

Vu le manque de lisibilité de ces montants transférés notamment ceux prélevés au titre de la taxe foncière, pour la compétence voirie,

Considérant que les impôts prélevés par le Grand Figeac au titre de la compétence voirie ne sont pas répercutés en totalité sous la forme de travaux sur les voiries communales transférées (en investissement ou en fonctionnement).

Constatant que la CLECT n'a fait aucune observation sur ces montages financiers par ailleurs discutables,

Précisant par ailleurs que le Conseil Municipal est bien évidemment très favorable au travail réalisé par le centre intercommunal de santé

Le Conseil Municipal décide :

- *Dans ce contexte financier de proposer au Conseil Communautaire de trouver les crédits nécessaires dans son budget de 57 Millions d'euros pour financer la part Fonsoise de 391€. Sachant bien évidemment qu'il s'agit d'un choix politique pour la Communauté de communes.*
- *De mandater le Maire pour rechercher un Cabinet de Conseil ayant les compétences pour réaliser un diagnostic financier et juridique de l'ensemble des compétences communales qui ont été transférées depuis 2014. »*

Adopté à l'unanimité par le Conseil.

Point 3 : Autorisation donnée au Maire de signer les conventions pour la mise à disposition de l'école à une association désireuse d'ouvrir une école hors contrat

Le Maire indique qu'il s'agit du projet déjà évoqué en Conseil restreint. Il précise que le contenu des 2 conventions est le résultat des discussions avec les porteurs du projet d'une part et du débat avec les membres du Conseil lors de la rencontre du 06 Mars dernier d'autre part.

Pour rappel quelques précisions utiles sur ce projet :

Il s'agit d'un collectif de parents qui se sont organisés en association pour développer un projet alternatif d'école ouvert aux enfants de 3 à 11 ans. Il s'agirait de s'appuyer notamment sur les méthodes pédagogiques des écoles de type « Forest School » au Danemark et « Montessori ».

Il s'agit d'une structure laïque. L'autorisation d'ouverture est encadrée par la Loi GATEL qui impose désormais que ce type d'école dispose notamment :

- de personnel qualifié,
- d'un agrément de l'Inspection Académique
- d'un suivi de l'Éducation Nationale par des inspections régulières visant notamment, à vérifier si les obligations d'apprentissage sont bien respectées.

Cette école, de type privé serait payante pour les familles et un entretien préalable avec les parents sera mis en place pour vérifier s'ils adhèrent au projet pédagogique développé. Dans ce contexte, la mairie s'autorise à aider les familles qui souhaiteraient inscrire leurs enfants et qui auraient des difficultés à financer leurs inscriptions. Les modalités de cette aide restent à définir. Elle ne pourra de toute évidence pas dépasser le montant de l'aide déjà versée par enfant pour l'inscription à l'école de Lissac et Mouret.

Forts de ces éléments, un débat s'est engagé au sein du Conseil Municipal. Il en ressort les principaux éléments suivants :

- Favorables au projet :
 - Cela permettra de retrouver des enfants dans le village d'autant que le projet prévoit que les enfants échangent avec les habitants sur différentes pratiques.
 - Il n'y a aucun impact sur le budget communal puisque les budgets présentés indiquent que cette association s'auto finance.
 - A terme, cette association demandera la signature avec l'État d'un contrat afin d'obtenir des financements de l'État pour limiter au maximum la participation financière des familles.
- Avis plus réservés :
 - Il s'agit d'une école privée payante pour les familles.

- Le risque de « dépeupler » les écoles alentours est réel.
- Le projet pédagogique inquiète certains conseillers.

Ce projet est soumis au vote des conseillers en précisant bien que l'organisation actuelle avec l'école de LISSAC ne sera pas remise en cause. La navette financée par la mairie et la convention signée avec la mairie de LISSAC pour l'inscription de nos écoliers seront évidemment conservés de façon pérenne.

Vote : 7 Pour et 3 abstentions

Point 4 : Dépose de la ligne électrique de BAUZOU par la FDEL

Le Maire indique qu'il s'agit d'autoriser la FDEL à démonter une ligne électrique au lieu dit « BAUZOU ». Cette ligne n'a plus d'utilité car elle n'alimente aucune habitation.

Voté à l'unanimité par le Conseil.

Point 5 : Stérilisation de quelques chattes au quartier St André

Les habitants de ce quartier ont attiré l'attention de la mairie sur le nombre trop important de chats errants autour de leurs habitations. Ce problème est récurrent depuis plusieurs années.

Après débat, le Conseil souhaite faire appel à des associations dont « 30 Millions d'amis » qui peuvent aider à faire ce travail de stérilisation des chattes errantes à moindre coût.

Avis favorable du Conseil.

Point 6 : Achats de livres pour la bibliothèque

Monsieur le Maire indique que Madame Gisèle CHEVALLIER a acheté sur ses fonds propres de nombreux livres pour la bibliothèque. Il propose au Conseil Municipal de lui rembourser une partie de ces achats pour un montant de 75.00 €. Madame CHEVALLIER souhaitant financer à titre personnel le reste soit environ 150.00 €.

Voté à l'unanimité par le Conseil.

Point 7 : révision de l'acompte versé pour la location de la salle des fêtes

L'acompte versé pour la salle des fêtes est actuellement de 154.00€. Il arrive que cet acompte s'avère d'un montant supérieur à la somme réellement due par les locataires. Cela contraint la mairie à de fastidieuses démarches pour rembourser la différence.

Il est proposé au Conseil de ramener cet acompte à la somme de 103.00€. Ce montant sera très probablement toujours inférieur au montant dû. La différence à verser est plus simple à mettre en œuvre sur le plan administratif.

Voté à l'unanimité par le Conseil.

Point 8 : Création d'une régie « recettes »

Le maire informe le Conseil de la nécessité de créer une régie « recettes » pour encaisser les recettes en espèces, liées notamment au paiement des photocopies réalisées par les associations sur le photocopieur implanté à La Poste.

Voté à l'unanimité par Conseil.

Les Conseillers,

Le Maire

Handwritten signatures in blue ink. On the left, under 'Les Conseillers', there are five signatures: 'M. Delbecq', 'J. ...', 'M. ...', 'M. ...', and 'M. ...'. On the right, under 'Le Maire', there are two signatures: 'M. ...' and 'M. ...'.